



## COMMUNE DE SENTHEIM

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents

- M. Gérard STOECKLIN	1 <sup>er</sup> Adjoint,
- M. Serge JAEG	2 <sup>ème</sup> Adjoint,
- Mme Marie HINGRE	3 <sup>ème</sup> Adjoint,
- Mme Marie-Claude FONTAINE	4 <sup>ème</sup> Adjoint,
- M. Serge EIGENMANN	Conseiller Municipal,
- M. Dominique BATTMANN	Conseiller Municipal,
- M. Jean-Marie BISSLER	Conseiller Municipal,
- Mme Karine DANTUNG	Conseillère Municipale,
- Mme Caroline HERRMANN	Conseillère Municipale,
- Mme Sandrine SPERISSEN	Conseillère Municipale,
- Mme Anne DECK	Conseillère Municipale,
- Mme Élisabeth REITEL	Conseillère Municipale,
- M. Denis KUNTZMANN	Conseiller Municipal,
- Mme Yvette HATTTENBERGER-BOESCH	Conseillère Municipale,

Absents excusés :

- M. David SUTTER qui donne pouvoir à M. Jean-Marie BISSLER
- M. Grégory FORNY qui donne pouvoir à M. Bernard HIRTH
- Mme Isabelle GILGE qui donne pouvoir à M. Serge EIGENMANN
- M. Éric SCHEUBEL qui donne pouvoir à M. Denis KUNTZMANN

Secrétaire de séance : Mme Élisabeth REITEL.

Date de la convocation : 10 décembre 2014.

#### Ordre du jour

- 1°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2014**
- 2°) **Décision modificative n° 2 au budget principal 2014**
- 3°) **Indemnités de fonction**
- 4°) **Prime de fin d'année**
- 5°) **Prise en charge de frais d'obsèques**
- 6°) **Chasse : nomination d'un estimateur des dégâts de gibier**
- 7°) **Subventions**
- 8°) **Délégations extérieures**
- 9°) **Divers et Informations.**

Avant d'ouvrir la séance M. le Maire propose aux présents d'observer une minute de silence à la mémoire de M. Joseph EHRET, ancien adjoint et de M. Alexandre HANDSCHIN, ancien employé communal, décédés au mois de novembre dernier.

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures cinq et remercie les conseillers de leur présence et excuse les absents et salue les concitoyens présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire propose de désigner Mme Élisabeth REITEL, en tant que secrétaire de séance. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité.

#### **Point 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2014**



Aucun conseiller n'ayant de remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce procès-verbal.

### **Point 2 – Décision modificative n° 2 au budget principal 2014**

M. le Maire signale qu'il s'agit de procéder à quelques ajustements en section Fonctionnement afin de faciliter la lecture des documents comptables. En section Investissement, en plus d'ajustements, il s'agit de déterminer, avec précision, la part départementale des travaux de l'entrée ouest suite à la convention de co-maîtrise d'ouvrage passée avec le Conseil Général. Pour ce faire, il propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°2 au budget communal telle que décrite dans le tableau ci-dessous :

<b>Décision modificative n° 2 au budget principal 2014</b>							
<b>Section Fonctionnement</b>							
<b>60612</b>	<b>F</b>	<b>D</b>	<b>12 000,00</b>	<b>60621</b>	<b>F</b>	<b>D</b>	<b>-12 000,00</b>
<b>60632</b>	<b>F</b>	<b>D</b>	<b>3 000,00</b>	<b>6068</b>	<b>F</b>	<b>D</b>	<b>-3 000,00</b>
<b>611</b>	<b>F</b>	<b>D</b>	<b>10 000,00</b>	<b>6411</b>	<b>F</b>	<b>D</b>	<b>-10 000,00</b>
<b>6413</b>	<b>F</b>	<b>D</b>	<b>8 000,00</b>	<b>64168</b>	<b>F</b>	<b>D</b>	<b>-8 000,00</b>
<b>6534</b>	<b>F</b>	<b>D</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6531</b>	<b>F</b>	<b>D</b>	<b>-6 000,00</b>
<b>678</b>	<b>F</b>	<b>D</b>	<b>2 500,00</b>	<b>673</b>	<b>F</b>	<b>D</b>	<b>-2 500,00</b>
<b>Totaux</b>	<b>F</b>	<b>D</b>	<b>41 500,00</b>		<b>F</b>	<b>D</b>	<b>-41 500,00</b>
<b>Section Investissement</b>							
<b>4581</b>	<b>I</b>	<b>D</b>	<b>60000,00</b>	<b>4582</b>	<b>I</b>	<b>R</b>	<b>60 000,00</b>
<b>2128</b>	<b>I</b>	<b>D</b>	<b>20000,00</b>				
<b>21311</b>	<b>I</b>	<b>D</b>	<b>-20000,00</b>				
<b>21571</b>	<b>I</b>	<b>D</b>	<b>-5000,00</b>				
<b>2182</b>	<b>I</b>	<b>D</b>	<b>5000,00</b>				
<b>2184</b>	<b>I</b>	<b>D</b>	<b>-3000,00</b>				
<b>2188</b>	<b>I</b>	<b>D</b>	<b>3000,00</b>				
<b>Totaux</b>	<b>I</b>	<b>D</b>	<b>60 000,00</b>		<b>I</b>	<b>R</b>	<b>60 000,00</b>

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 au budget communal telle que décrite dans le tableau ci-dessus.

### **Point 3 – Indemnités de fonction**

M. le Maire signale que son indemnité de fonction dépassant le seuil de cotisation à la sécurité sociale, la commune a dû verser près de 6 000,-€ de cotisation patronales. Afin de ne pas reporter cette somme au budget 2015, il demande au Conseil Municipal de baisser le montant de son indemnité de fonction au taux de 41% du traitement de l'indice brut 1015.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de maire au taux de 41% du traitement de l'indice brut 1015 et le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire au taux de 16,5% du traitement de l'indice brut 1015 selon le tableau présenté ci-dessous.

Fonction	% du traitement de l'indice brut 1015
Maire	41%
1 <sup>er</sup> Adjoint	16,5%
2 <sup>ème</sup> Adjoint	16,5%
3 <sup>ème</sup> Adjoint	16,5%
4 <sup>ème</sup> Adjoint	16,5%

#### **Point 4 – Prime de fin d'année**

M. le Maire signale que la commune a employé Mme KUREK tout au long de l'année afin d'assurer divers remplacements ou renforts. Il rappelle, également, le recrutement de M. DANTUNG afin de pallier à l'absence de Mme BRITSCHU au sein de l'équipe technique. Il propose au Conseil Municipal de verser une prime de fin d'année aux deux intéressés dont le montant serait égal à 1/12<sup>ème</sup> de la rémunération de base annuel de Mme KUREK et égal à 9/12<sup>ème</sup> du traitement indiciaire de base de M. DANTUNG.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser :

- Une prime de fin d'année égale à 1/12<sup>èmes</sup> du traitement de base annuel à Mme KUREK.
- Une prime de fin d'année égale à 9/12<sup>èmes</sup> du traitement indiciaire de base mensuel à M. DANTUNG.

Ces primes seront versées avec le traitement de janvier 2015 et le montant sera inscrit au budget 2015.

#### **Point 5 - Prise en charge de frais d'obsèques**

M. le Maire signale que, suite au décès de M. Philippe STREY survenu à Saint Jean, la commune, conformément à la loi, s'est trouvée dans l'obligation d'assurer l'inhumation de ce dernier et d'en supporter les frais. Ces derniers s'élèvent à 2 310,- €.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, autorise le paiement de la facture des frais d'obsèques de M. STREY aux pompes funèbres DAEGELEN, dépense imputée à l'article 678.

#### **Point 6 - Chasse : nomination d'un estimateur des dégâts de gibier**

M. le Maire signale qu'en vertu de la réglementation qu'un estimateur, chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier autre que le sanglier, doit être désigné dans chaque commune pour la durée de la location de la chasse.

M. Jean-Marie HELBLING, demeurant 8 rue des Hirondelles à Guewenheim, assure jusqu'à présent ce rôle. Il a accepté d'être reconduit dans cette fonction pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024.

M. le Maire indique qu'il a consulté les locataires des lots de chasse et que ces derniers ont émis un avis favorable à cette nomination.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose la candidature de M. Jean-Marie HELBLING en tant qu'estimateur, chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier autre que le sanglier.

**Point 7 - Subventions****Association des Parents d'Élèves de Sentheim (APES)**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'APES s'est proposée de confectionner, par le biais d'un atelier bricolage des enfants, les décorations pour le repas des aînés. L'association demande une subvention pour l'achat des matières premières utilisées.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle de 120,- € à l'APES.

**Valorisation de la mise à disposition du personnel communal au profit des associations**

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de fixer à 20,-€ de l'heure le montant des interventions occasionnelles du personnel communal au profit des associations. Il présente le tableau ci-dessous, récapitulant le nombre d'heures effectuées au profit des associations de la commune au courant de l'année 2014.

Association bénéficiaire	2 <sup>o</sup> semestre	
	Nombre d'heures	Valorisation
MARPA	27	540,00
Association des pêcheurs	71	1 420,00
Tennis-Club Sentheim	29	580,00
FCS	34	680,00
AMOS	8	160,00
Sentheim Animations	57	1 140,00
Créaliance	9	180,00
TTDA	13	260,00
Conseil fabrique	3	60,00
AOS	19	380,00
APES	1	20,00
Caritas	1	20,00
Club Vosgien	52	1 040,00
<b>TOTAL</b>	<b>324</b>	<b>6 480,00</b>

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins trois abstentions (MM. JAEG, KUNTZMANN et SCHEUBEL) :

- autorise M. le Maire à émettre les titres de recettes à l'encontre des différentes associations selon la répartition du tableau ci-dessus pour un montant total de 6 480,00 €,
- décide de verser une subvention de fonctionnement complémentaire pour un montant total de 6 480,00 € selon la répartition du tableau ci-dessus.

**Animations Été**

Mme HINGRE commente le compte-rendu des activités des animations Été et soumet les propositions de subventions, présentées dans le tableau ci-dessous, à l'approbation du Conseil Municipal.

<b>ANIMATIONS ETE</b>	
<b>Association</b>	<b>Montant de la subvention</b>
APES	150,00
Association de la Maison de la Géologie	150,00
Cercle d'Échecs	150,00
Cyclos de la Doller	150,00
Doller Country Band	150,00
Société de pêche « Le Grumby »	150,00
Syndicat des Apiculteurs de Masevaux	150,00
Tennis club	240,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Mme GILGE, M. EIGENMANN), décide l'attribution des subventions pour les animations Été telles que présentées dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 1 290,-€.

**Point 8 - Délégations extérieures****Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP)**

M. BISSLER remercie la commune d'avoir accueilli la dernière réunion à la Maison des Œuvres de Senheim. Il signale que le rendement volume pompé/volume vendu est de 86 - 88% ce qui est bien mais déplore le montant de 115 526,- € d'impayés.

**Syndicat Mixte du Barrage de Michelbach**

M. EIGENMANN précise qu'il représente le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Doller (SMABD) auprès du Syndicat Mixte du Barrage de Michelbach (SMBM). Le Bureau du SMBM a présenté des nouveaux statuts qui seront soumis à l'approbation des communes au 1<sup>er</sup> trimestre 2015. M. EIGENMANN souhaite présenter ces nouveaux statuts prochainement.

**SICTOM**

M. KUNTZMANN signale que le SICTOM a demandé à la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS) une augmentation des tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères de 19%. La CCVDS devrait, compte tenu du reliquat d'impayés (plus de 500 000,-€), appliquer une augmentation d'au moins 43% afin d'équilibrer les dépenses et les recettes relatives



à l'enlèvement des ordures ménagères. Suite à la réaction de surprise des conseillers, M. KUNTZMANN se propose pour effectuer une présentation détaillée du fonctionnement du SICTOM.



### **Point 9 - Divers et Informations**

M. STOECKLIN signale qu'il a participé à l'assemblée générale du Tennis Club dont les membres remercient la commune pour la réfection du court n°1 et pour les travaux effectués autour des courts.

M. STOECKLIN a participé à la rencontre, organisée à la CCVDS, avec la Gendarmerie Nationale, représentée par le Commandant FORFERT. Dans sa présentation, ce dernier a souligné l'augmentation de 73% des délits, notamment financiers, sur le territoire et une hausse substantielle des infractions liées à l'alcoolémie. Il souhaite également mettre en place une sécurité de proximité.

M. BATTMANN signale que l'association ICARE va fêter son 20<sup>ème</sup> anniversaire au mois de juin prochain et qu'une conserverie va être mise en place à Ungersheim. Il annonce le départ de la directrice Mme SPECKLIN.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un acte de vandalisme a été commis à l'abribus de la place de l'église et des vols de plantes au monument aux morts et à l'éco-point de la Maison des Œuvres.

M. le Maire signale que des horloges astronomiques ont été installées sur le réseau d'éclairage public. Il convient d'en affiner le réglage. Il précise que la commune a fait l'acquisition d'un podium, d'un véhicule d'occasion et a commandé une saleuse.

M. le Maire indique que les bacs à sable de l'école maternelle ont été enlevés, l'entreprise ROYER pose le revêtement mercredi 17 décembre dans l'après-midi.

Mme HINGRE remercie tous les participants au repas de Noël des aînés et adresse ses félicitations au cuisinier M. David SUTTER. Elle remercie, également, les intervenants (membres de la chorale Sainte Cécile, membres de l'association Danse Country et Loisirs de Senheim, Philippe DE FARIA et Aurélien SCHMITT) qui ont assuré l'animation durant l'après-midi.

M. le Maire indique qu'une enquête a été menée par la CCVDS auprès des écoles suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Les résultats seront communiqués à l'ensemble des membres du conseil dès leur parution. Il précise que la commune bénéficie d'une allocation pour la mise en place des rythmes scolaires

M. le Maire informe que l'association de la Maison de la Géologie a changé de président ; M. Paul PFISTERER remplace M. Daniel RUDLER. M. le Maire souligne l'excellence du travail de ce dernier durant six années. Il indique également que l'association va bénéficier d'une aide conséquente de la part du Conseil Général (50 000,-€) représentant 70% du montant des investissements prévus en 2015. Il reste donc 30% de fonds propres à débloquer, M. le Maire souhaite que la commune et la CCVDS soient présentes aux côtés de l'association.

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la loi ALUR, la CCVDS a jusqu'en 2017 pour délibérer sur la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Si la communauté de communes ne délibère pas le PLUI s'appliquera de fait, sauf si 25% des communes comprenant 20% de la population constituent une minorité de blocage à cette mise en place. Dans ce cas, la délibération sur le PLUI est reportée à la prochaine mandature. Il précise que les plans d'occupation des sols (POS), dont la transformation en PLU ne serait pas prescrite au 31 décembre 2015, deviennent caduques au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ces PLU devront être approuvés avant le 26 mars 2017. Les PLU existants doivent intégrer les dispositions de la loi « Grenelle 2 », ce qui est le cas du PLU de Senheim. Il convient, donc, de lancer une procédure de révision du PLU avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, sauf si le PLUI est adopté. Il propose d'en débattre lors d'une réunion de travail avant de délibérer sur cette question.



Il signale que, la Direction Départementale des Territoires n'assurant plus l'instruction des documents d'urbanisme, cette compétence semble devoir être confiée à la CCVDS.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 22h50.



**Tableau des signatures**  
**Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**de la Commune de Sentheim de la séance du 16 décembre 2014**

## ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2014
- 2°) Décision modificative n° 2 au budget principal 2014
- 3°) Indemnités de fonction
- 4°) Prime de fin d'année
- 5°) Prise en charge de frais d'obsèques
- 6°) Chasse : nomination d'un estimateur des dégâts de gibier
- 7°) Subventions
- 8°) Délégations extérieures
- 9°) Divers et Informations.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
STOECKLIN	Gérard	1 <sup>er</sup> Adjoint		
JAEG	Serge	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
HINGRE	Marie	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
FONTAINE	Marie-Claude	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
EIGENMANN	Serge	Conseiller municipal		
BATTMANN	Dominique	Conseiller municipal		
BISSLER	Jean-Marie	Conseiller municipal		
DANTUNG	Karine	Conseillère municipale		
HERRMANN	Caroline	Conseillère municipale		
SPERISSEN	Sandrine	Conseillère municipale		
DECK	Anne	Conseillère municipale		
REITEL	Élisabeth	Conseillère municipale		
SUTTER	David	Conseiller municipal	<b>Procuration donnée à M. BISSLER</b>	
FORNY	Grégory	Conseiller municipal	<b>Procuration donnée à M. HIRTH</b>	
GILGE	Isabelle	Conseillère municipale	<b>Procuration donnée à M. EIGENMANN</b>	
KUNTZMANN	Denis	Conseiller municipal		
HATTENBERGER -BOESCH	Yvette	Conseillère municipale		
SCHEUBEL	Éric	Conseiller municipal	<b>Procuration donnée à M. KUNTZMANN</b>	